

La diversité : une richesse inestimable pour la CGT...

La CGT se construit au travers et par la participation des syndiqués. Ils sont acteurs et décideurs dans leur organisation. Leur diversité et leurs différences alliées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la CGT. Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé-e, c'est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la CGT en acquittant une cotisation. Car la CGT, ce n'est pas « les autres », qu'ils soient responsables ou délégué-es, élu-es ou mandaté-es ; la vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.



Plusieurs indices ont montré ces dernières années qu'un retour du syndicalisme de lutte, de proposition et d'intervention était possible. Les résultats électoraux encourageants pour la CGT en témoignent

Les luttes et les combats récents témoignent également non seulement de la dureté et de la violence des coups assénés au monde du travail, mais aussi de la volonté de ceux qui subissent de ne pas se laisser faire.

Nous sommes bien dans une période de bouleversements importants, de mutations considérables. C'est de tout cela qu'il convient de parler ensemble. Parler de vous, de votre engagement et de l'organisation que vous avez ou allez rejoindre. Evoquer ensemble, sans tabou aucun, tout ce dont vous avez envie.

Vous devez être les acteurs du changement, comme tous ceux qui sont adhérents dans l'organisation.

La CGT ne peut pas se passer de vous, c'est pourquoi elle sollicite vos suffrages pour faire reculer le fatalisme et gagner sur nos revendications.

Le service public douanier le vaut bien...

Les Valeurs...

Un peu d'histoire

1884 : vote de la loi légalisant les syndicats professionnels ouvriers (uniquement dans le secteur privé) et patronaux à l'initiative de Waldeck-Rousseau. Il est à noter qu'ils s'étaient développés illégalement avant cette date ou derrière des façades d'associations mutuelles ou d'entraide.

Ce n'est pas le cas dans la Fonction Publique. Ces associations mutuelles ou d'entraide fondées sur la base de la solidarité organisent l'assistance sociale et contribueront à créer 60 ans plus tard la Sécurité sociale. 1884 est également l'année qui voit naître les premières prestations sociales.

Dès 1895, à Limoges, le 23 septembre, dans le cadre du congrès des ouvriers métallurgistes, les délégués de 28 fédérations d'industrie, de 18 bourses du travail et de 126 syndicats, constituent la CGT, une organisation unitaire et collective.

Le fait précède souvent le droit en matière sociale et notamment lorsqu'il s'agit de s'organiser pour défendre et promouvoir des droits pour les salariés.

Rien n'est octroyé, donné, offert. Tout s'est toujours gagné dans la lutte, dans l'instauration d'un rapport de force suffisamment puissant pour faire évoluer positivement les situations.

Aussi quand la loi de 1901 sur les associations est promulguée, elle entérine dans les tables législatives une situation de fait. Cependant, dès sa publication, elle va permettre la multiplication des « associations de défense des intérêts des personnels » au cours des premières années du XX^{ème} siècle. De 1901 à 1905 plus de 500 (515 exactement) associations sont déclarées dans les services publics.

du syndicalisme CGT...

C'est le cas des collègues douaniers dès 1902.

Des amicales ou sociétés se créent un peu partout dans la France douanière. Elles se transforment selon les situations et les possibilités en syndicat. Elles ou ils abordent des problèmes liés au quotidien des douaniers, mais adoptent au fil du temps, petit à petit, une démarche que l'on peut qualifier de revendicative.

Ainsi sont dénoncés pêle-mêle les manques de moyens, le poids écrasant de la hiérarchie, le caporalisme ambiant, les pressions diverses, les mauvaises conditions de travail, la non reconnaissance de la pénibilité dans l'exercice des missions. Il était en effet irréaliste d'imaginer que les associations ainsi constituées se comporteraient uniquement en sociétés de secours mutuel, et sans doute ne se fit-on pas en haut lieu d'illusion de cette nature.

Ces questions conséquentes sont spécifiques à la branche de la surveillance. Nos collègues « opérations commerciales » de l'époque sont moins exposés à ces problèmes. C'est là aussi une des explications du fait syndical dans le service actif.

C'est dans cette branche de fonction que le Syndicat National des Agents des Douanes CGT va puiser ses racines et ses forces organisées.

Cependant en 1904, il se forma une « Union générale des agents du service sédentaire des douanes ». Les diverses amicales du service actif se réunirent ensuite en une « Union générale des agents du service actif », marquant ainsi le terme d'évolution du mouvement pré-syndical au sein du service des brigades.

1906 : La Charte d'Amiens reste le document de référence, qui définit la nature, les formes et le but final de la CGT. Elle affirme l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, de la religion, du patronat.

Dès son origine, le syndicalisme est porteur d'une dimension professionnelle et interprofessionnelle. L'union générale des agents du service actif décide, lors de son congrès en mai 1920 de s'affilier à la CGT.

Le Syndicat National des Agents des Douanes est né...

Par la suite, au travers de nombreux événements historiques, (guerres, CNR, divers congrès et « manifestations », etc...), sera créé le Statut général des fonctionnaires en 1946

Une organisation syndicale solidaire et unitaire

La CGT est une organisation syndicale solidaire et unitaire. Elle est ouverte à tous les salariés, quel que soit leur statut social et professionnel, leur nationalité, leurs

opinions politiques, philosophiques et religieuses. Son but est de défendre avec eux leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. La CGT est pour la justice sociale, la paix, les libertés, l'égalité, la laïcité. Elle lutte contre le racisme et toutes les formes d'exclusion.



Notre approche syndicale...

Elle s'appuie sur notre volonté de développer la démocratie et de créer les solidarités revendicatives pour rassembler et construire un rapport de force favorable à l'ensemble des salariés et des citoyens.

C'est dans les unités, les bureaux et les localités que s'expriment les besoins des agents, des salariés et des usagers (citoyens, élus, associations, organismes et syndicats professionnels...). C'est avec eux que nous définissons les propositions, les revendications et les actions.

Notre démarche est unitaire et solidaire en France, en Europe et dans le Monde.

Ce principe nous conduit à rechercher l'unité syndicale en respectant l'identité de chacun, à développer les solidarités revendicatives en Douane, aux Finances, avec les autres fonctionnaires, les salariés du privé, les associations, entre les actifs, les retraités et les privés d'emploi.

Adhérente de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ainsi que de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), la CGT participe aux actions et manifestations des salariés en Europe et dans le Monde.